DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

Délibération n°2021.10.156.B

Attribution de subventions aux associations culturelles partenaires du festival Automne En Braconne 2021

LE DOUZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Marie TERRADE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Vincent YOU à Gérard DESAPHY**,**

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Vincent YOU, Hassane ZIAT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.10.156.B**
CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : Monsieur DESAPHY
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES PARTENAIRES DU FESTIVAL AUTOMNE EN BRACONNE 2021	

La 18ème édition du festival pluridisciplinaire et itinérant « Mars en Braconne », dénommé cette année « Automne en Braconne » se tiendra du 15 au 30 octobre 2021.

Dans le cadre de sa programmation tout public, cet évènement se déroulera sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux, Voeuil-et-Giget, Mouthiers-sur-Boëme et Vindelle.

Le festival s'organise en partenariat avec les associations locales.
Celles-ci assurent :
- les repas des artistes et des organisateurs,
- la décoration, l'agencement et le rangement de la salle de spectacles.

Afin de mener à bien les actions réalisées à ce titre, il est proposé que GrandAngoulême verse à chaque partenaire une subvention couvrant les frais engagés selon le tableau ci-dessous soit 12 € par repas et par personne.

X**Nom de l'association**	**Prise en charge**	**Montant**
Comité des fêtes de Champniers	Accueil de 2 spectacles	696 €
Culture Loisirs du Rodin	Accueil d'1 spectacle	384 €
PEPS	Accueil d' 1 spectacle	432 €
Comité des fêtes de Balzac	Accueil de 2 spectacles	720 €
Les Joggeurs Briauds	Accueil d'1 spectacle	192 €

TOTAL 2 424 €

Une convention passée entre GrandAngoulême et chaque association précise les modalités du partenariat, la somme versée ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions culturelles selon la ventilation proposée dans le tableau ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : **18 octobre 2021**	**Affiché le :** **18 octobre 2021**